



# Consultation sur la Stratégie 2030 pour la biodiversité du Canada.

## COMMENTAIRE

Déposé à Environnement et Changement climatique Canada  
le 28 juin 2023



Regroupement national  
des conseils régionaux  
de l'environnement

La **force d'un réseau** au service  
de l'**environnement** et du **développement durable**



## Recherche

Andréanne Blais, directrice générale, Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec

Bérénice La Selve, chercheuse, Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

Andréanne Paris, directrice générale, Conseil régional de l'environnement de Montérégie

## Rédaction

Bérénice La Selve, chercheuse, RNCREQ

**Regroupement national  
des conseils régionaux de l'environnement du Québec**  
Maison du développement durable #380A  
50, rue Sainte-Catherine Ouest  
Montréal, QC, H2X 3V4  
514 861-7022  
[www.rncreq.org](http://www.rncreq.org)

# Table des matières

Présentation du RNCREQ et des CRE.....	4
Introduction.....	5
1. Quelles sont les principales caractéristiques que doit avoir la Stratégie nationale pour la biodiversité en vue de 2030 pour qu'elle soit couronnée de succès?.....	5
2. Quels sont les défis et possibilités les plus importants pour atteindre les cibles du CMBKM d'ici 2030 au Canada? Sur quelles initiatives réussies pourrions-nous nous appuyer?.....	5
3. Y a-t-il des cibles vers lesquelles le Canada fait déjà de bons progrès et d'autres auxquelles il devrait porter plus d'attention?.....	6
4. Quelles mesures devraient être prioritaires et mises en œuvre dès que possible pour garantir que nous atteignons les cibles de 2030 et que nous soyons sur la bonne voie pour atteindre les objectifs à long terme pour 2050?.....	6
5. Aucune cible n'est isolée : Quels sont les outils et solutions les plus prometteurs pour progresser vers plusieurs cibles?.....	7
6. Quelles autres connaissances et mécanismes habilitants (p. ex. réseaux, politiques) sont essentiels pour éclairer la prise de décision en matière de mise en œuvre à tous les niveaux?.....	7
7. Pour l'élaboration de la Stratégie nationale pour la biodiversité en vue de 2030, quels sont les points de vue, connaissances et compétences des individus, des collectivités ou des organisations qu'il faudrait amplifier pour progresser dans la réduction des menaces qui pèsent sur la biodiversité?.....	7
8. Quels sont les principaux besoins et valeurs des êtres humains à prendre en compte pour faire de la perte de biodiversité une préoccupation généralisée?.....	8
9. À quoi ressemblerait le succès de la Stratégie?.....	8

# Présentation du RNCREQ et des CRE

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) existent au Québec depuis plus de trente-cinq ans. Dès les années 70, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans l'Est-du-Québec, des groupes environnementaux se sont réunis pour créer un organisme régional de concertation en environnement. À partir de la fin des années 80, c'est au tour des régions de Québec, de l'Estrie, de la Montérégie, de l'Outaouais, de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière et de la Côte-Nord de fonder leur CRE.

Présents aujourd'hui sur tout le territoire (sauf dans le Nord-du-Québec), les dix-sept CRE interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement dans chacune des régions du Québec. Par leurs actions, ils favorisent l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement et contribuent à harmoniser la préservation de l'environnement, l'équité sociale et le développement économique. Ils privilégient une approche constructive axée sur les solutions, par la concertation, l'éducation et la sensibilisation, en tenant compte des réalités locales et régionales. Ils défendent des valeurs fondamentales comme la solidarité, l'équité et le respect.

Par leurs actions, les CRE contribuent à harmoniser qualité de l'environnement, équité sociale et développement économique.

Organismes autonomes issus du milieu, les CRE sont reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales. Ils ont également le mandat de contribuer à la définition d'une vision globale du développement durable au Québec et de favoriser la concertation entre les organisations de leur région. Les CRE comptent ensemble près de 1 500 membres – principalement des groupes environnementaux, des organismes parapublics et municipaux, ainsi que des

citoyen.ne.s et des entreprises.

## Le RNCREQ : un réseau unique d'acteurs influents dans le domaine de l'environnement

Fondé en 1991, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a, quant à lui, pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom. Reconnu pour la rigueur de ses interventions, le RNCREQ œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux : changements climatiques, protection de la biodiversité, matières résiduelles, santé des lacs, gestion de l'eau, énergie, forêts, etc.

Le RNCREQ a pour mission de contribuer à la définition d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions en leur nom.

Au fil des années, le Regroupement des CRE a développé une expertise qui non seulement alimente les consultations et les débats publics mais qui lui permet aussi de contribuer aux initiatives locales et d'accompagner les décideurs régionaux dans leurs démarches vers un développement durable

# Introduction

Du 15 mai au 14 juillet 2023, le gouvernement du Canada a sollicité vos opinions et points de vue afin de contribuer à l'[élaboration de la Stratégie 2030 pour la biodiversité](#). L'enquête s'est appuyée sur les questions, les défis et les opportunités présentés dans le document de discussion Vers une stratégie canadienne 2030 pour la biodiversité. Le RNCREQ a répondu aux questions du sondage et retranscrit ici les réponses données dans le formulaire Web.

## 1. Quelles sont les principales caractéristiques que doit avoir la Stratégie nationale pour la biodiversité en vue de 2030 pour qu'elle soit couronnée de succès?

Établir des cibles intermédiaires,

Mettre en place un plan d'action réaliste dont les résultats sont mesurables,

Concertation avec les parties prenantes dont les gouvernements provinciaux et les peuples autochtones,

S'assurer que la stratégie couvre la biodiversité en général, donc la représentativité des habitats.

## 2. Quels sont les défis et possibilités les plus importants pour atteindre les cibles du CMBKM d'ici 2030 au Canada? Sur quelles initiatives réussies pourrions-nous nous appuyer?

Du financement adéquat et prévisible, et apporter du financement au fonctionnement des parties prenantes plutôt que du financement par projet ;

Une cohérence dans les actions nationales : les bénéfices tirés des actions de conservation d'un ministère ne devraient pas pouvoir être détruits par les actions ou les autorisations données par un autre ministère. Il faut faire des liens avec les autres stratégies gouvernementales portant sur l'énergie, le développement durable, le changement climatique, etc.

## 3. Y a-t-il des cibles vers lesquelles le Canada fait déjà de bons progrès et d'autres auxquelles il devrait porter plus d'attention?

[Rappel des cibles de l'accord Kunming-Montréal \(2022\)](#)

Le gouvernement agit au niveau des cibles 1 à 5 de l'Accord Kunming-Montréal. Les actions mises en place sont notamment en lien avec des programmes de subventions et l'application de la loi sur les espèces en péril. Toutefois, on observe un manque de cohérence car des projets fédéraux ou financés par le gouvernement fédéral touchent les habitats des espèces en péril, comme l'illustre le désolant exemple du port de Montréal à Contrecoeur. Ce besoin de cohérence rejoint directement les cibles 15 et 18.

La Cible 5 impose d'être plus sévère en termes d'importation d'espèces horticoles qui causent d'importants problèmes d'invasion.

La cible 16 est la clef pour combattre les causes sous-jacentes de la perte de la biodiversité. Le gouvernement a démontré sa volonté de réduire le plastique à usage unique mais il faut agir davantage sur l'ensemble de ces causes sous-jacentes. Citons, entre autres, la surexploitation des ressources naturelles causée par la surconsommation et l'étalement urbain.

La cible 10 nous interpelle aussi car il faut se questionner sur les modèles d'agriculture conventionnelle et non durable. Des exemples d'agriculture durable existent et ont fait leurs preuves. Il faut les promouvoir, les soutenir et appliquer au financement du milieu agricole les principes de la cible 18 concernant les subventions nuisibles.

La Stratégie doit aussi reposer sur l'implication de la communauté (cibles 22 et 23), de la concertation avec les provinces, la transparence et la saine gouvernance afin d'atteindre ses propres cibles. Il faut maintenir ce lien que le fédéral a déjà développé et le renforcer.

## **4. Quelles mesures devraient être prioritaires et mises en œuvre dès que possible pour garantir que nous atteignons les cibles de 2030 et que nous soyons sur la bonne voie pour atteindre les objectifs à long terme pour 2050?**

Arrêter de financer les projets nuisibles à la biodiversité,

Assurer la cohérence avec les autres stratégies gouvernementales,

Maintenir les acquis actuels du gouvernement en termes de biodiversité (programmes de subventions aux connaissances et à l'éducation).

## **5. Aucune cible n'est isolée : Quels sont les outils et solutions les plus prometteurs pour progresser vers plusieurs cibles?**

S'assurer de l'intégration de cette Stratégie dans l'ensemble des programmes gouvernementaux et sa cohérence avec les autres stratégies gouvernementales,

Ajouter dans toutes les grilles décisionnelles de tout financement de projet une obligation de refus lorsqu'il y a un impact négatif sur la biodiversité.

## **6. Quelles autres connaissances et mécanismes habilitants (p. ex. réseaux, politiques) sont essentiels pour éclairer la prise de décision en matière de mise en œuvre à tous les niveaux?**

S'assurer de l'intégration de cette Stratégie dans l'ensemble des programmes gouvernementaux et sa cohérence avec les autres stratégies gouvernementales,

Ajouter dans toutes les grilles décisionnelles de tout financement de projet une obligation de refus lorsqu'il y a un impact négatif sur la biodiversité,

Identifier les réseaux et mécanismes locaux qui permettent la protection de la biodiversité, tels que le Réseau des Milieux naturels protégés, l'Initiative québécoise des Corridors écologiques, les Tables de Gestion intégrées des Ressources et du Territoire, le Réseau de Surveillance volontaire des Lacs, les Organismes de Bassins versants, les Conseils régionaux de l'Environnement...

## **7. Pour l'élaboration de la Stratégie nationale pour la biodiversité en vue de 2030, quels sont les points de vue, connaissances et compétences des individus, des collectivités ou des organisations qu'il faudrait amplifier pour progresser dans la réduction des menaces qui pèsent sur la biodiversité?**

Financer une diversité d'acteurs régionaux et de terrain afin d'atteindre la population et de la sensibiliser aux enjeux liés à la biodiversité. Le RNCREQ, qui est présent dans tout le Québec et travaille sur les enjeux de mobilisation et d'aménagement du territoire, se présente comme un partenaire de choix.

## **8. Quels sont les principaux besoins et valeurs des êtres humains à prendre en compte pour faire de la perte de biodiversité une préoccupation généralisée?**

La santé de l'humanité est indissociable de celle de la biodiversité ; pour prendre en compte les besoins des humains, il faut commencer par prendre en compte ceux de la biodiversité, car c'est sa préservation qui permet notre survie et une qualité de vie acceptable. Le principe d'équité intergénérationnelle, qui

implique que les générations à venir ont droit à un environnement d'une qualité similaire au nôtre, doit également primer.

## 9. À quoi ressemblerait le succès de la Stratégie?

Une Stratégie qui fonctionne atteindrait les cibles de la référence fédérale “Quand l’habitat est-il suffisant?” en collaboration avec les acteurs du milieu. Le Canada serait un leader mondial ayant atteint l’ensemble de ses cibles concernant la biodiversité.

([https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2013/ec/CW66-164-2013-fra.pdf](https://publications.gc.ca/collections/collection_2013/ec/CW66-164-2013-fra.pdf))